



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du cadastre et de la géomatique SCG
Amt für Vermessung und Geomatik VGA

Rue Joseph-Piller13, 1701 Fribourg

T +41 26 305 35 56, F +41 26 305 35 66
www.fr.ch/scg

Information aux utilisateurs

concernant l'application **DSK 2**

Fribourg, le 23 janvier 2011

—

Madame, Monsieur, cher(ère) collègue,

Une première version de l'application DSK2 a été mise en service en juillet 2011. La version 1.1.2 (lot 2), a remplacé la première juste avant la fin de l'année. Celle-ci a introduit un certain nombre de fonctionnalités à l'intention du SCG et des géomètres. Nous avons testé nos fonctionnalités, sur un environnement d'évaluation, puis en production. Une collecte de remarques sur l'application a été faite par la commission technique. Le SITel et le SCG s'appuient sur cette commission pour avoir vos retours sur l'application, en discuter, planifier les mesures et les mettre en œuvre lorsque que c'est pertinent et possible. Des corrections et des améliorations ont déjà été mise en œuvre avec la version 1.1.2, d'autres doivent suivre avec la version 1.1.3 qui sera mise en production tout prochainement.

DSK2 a été structuré pour correspondre au modèle de données du registre foncier. On utilise le modèle de « la petite interface entre le MO et le RF » et les formats « XML » correspondants pour échanger des données entre BDMO, DSK2 et Capitastra. Cette compatibilité et ces possibilités d'échange de données sont une évolution majeure et présentent de nombreux avantages:

- Possibilité de comparer et de remplacer le descriptif des immeubles en se basant sur le contenu de la BDMO lors de la vérification du SCG.
- Possibilité de faire un remplacement global du descriptif provenant de la BDMO pour un domaine de numérotation.
- Possibilité de traiter rapidement les actes « nouvelle cadastration » pour
 - supprimer les anciens immeubles (MCA),
 - remplacer les immeubles d'un CT (RP)
 - et importer les nouveaux immeubles de la BDMO,

via un ou deux actes.

Ces nouvelles possibilités nécessitent d'examiner, avec la commission technique, jusqu'où et comment peut être utilisée l'application pour optimiser les travaux en relation avec la production et

—

Direction des finances **DFIN**
Finanzdirektion **FIND**

la mise en vigueur du cadastre transitoire. Des discussions auront également lieu avec le registre foncier pour définir comment seront répercutées au registre foncier les mises à jour du descriptif correspondant à une synchronisation du contenu de la BDMO avec celui de DSK2.

DSK2 dispose d'une fonctionnalité de « gestion électronique des documents » (GED). Le SCG travaille simultanément sur le remplacement de sa première application GED, Canofile (archivage des esquisses et des stations de levé), par une nouvelle basée sur FileNet. Une synergie entre le projet DSK2 et la GED nous a paru de suite évidente. Nous souhaitons étudier la possibilité de rationaliser ce processus avec tous les acteurs, y compris les géomètres. La commission technique fonctionnera, là aussi, comme interlocuteur et interface entre l'administration et les bureaux privés.

Après ces informations générales, je souhaiterais vous informer plus en détail de la façon dont seront introduites certaines fonctionnalités.

1. Mise en concordance des noms locaux et des localisations entre BDMO et DSK2

Dans un premier temps, nous avons été contraints d'importer les noms locaux de Desca vers DSK2 et de les dupliquer dans les localisations (adresses), dans le but de ne pas casser des liens relationnels dans les données Desca. Nous avons constaté de nombreuses divergences entre les noms locaux et localisations de DSK2 et de la BDMO, que ce soit au niveau du libellé (MAJUSCULES, inversion en texte-tri, ...) ou de l'identifiant numérique qui ne correspond pas entre les deux bases de données. L'import du descriptif de la BDMO vers DSK2 via des fichiers « XML » n'est possible que si la corrélation est parfaite au niveau des noms locaux et des localisations. Le SCG a donc comme tâche prioritaire de contrôler et corriger ces données pour environ cent-cinquante domaines de numérotation.

2. Correction du descriptif des immeubles lors de la vérification du SCG

La condition citée sous point 1 remplie, les vérificateurs du SCG auront la possibilité de comparer et remplacer le descriptif DSK2 par celui de la BDMO en cas de divergence. Cela ne dispense pas l'auteur des actes de saisir consciencieusement le descriptif page de droite conformément au modèle de données et au contenu du plan. L'auteur de l'acte devrait être averti si l'on a modifié son descriptif. Le contenu juridique de l'acte ne sera jamais corrigé par le SCG.

3. Traitement des actes « nouvelle cadastration »

Il ne faut plus toucher aux actes de suppression ou de création d'immeubles liés à des cadastrations et importés de Desca lors du transfert initial. Chaque cas sera examiné entre le SCG et l'adjudicataire. En principe, les actes importés seront supprimés et remplacés selon la nouvelle procédure qui est la suivante:

1. Import par le SCG, des noms locaux et des localisations, via des requêtes SQL basées sur le contenu d'un [fichier Excel](#) à fournir par le géomètre.

2. Suite à la reconnaissance et juste avant la mise en vigueur du nouveau registre foncier fédéral :
 - 2.1 Mise à zéro (contrôle de concordance de l'état des actes des secteurs 11, 21, ... et 12, 22 ... entre BDMO, DSK2 et registre foncier.
 - 2.2 Si les nouveaux immeubles ne remplacent que des immeubles MCA, création par le SCG en corrélation avec l'adjudicataire d'un acte « Nouvelle cadastration » spécifique. Insertion des immeubles MCA à supprimer dans l'acte, importation des nouveaux immeubles via un fichier XML exporté de la BDMO. L'acte est mis en vigueur en même temps que le registre foncier fédéral.
 - 2.3 Si tout ou partie des nouveaux immeubles remplacent un CT(RP) ou des immeubles déjà inscrits au registre foncier fédéral, création par le SCG en corrélation avec l'adjudicataire d'un acte de suppression des immeubles CT(RP) ou RF(fédéral), qu'on inscrit définitivement dans l'application DSK2. On crée ensuite un deuxième acte tel que sous 3.2.2. A noter que la nouvelle version des immeubles supprimés dans le premier acte retrouve l'Egris/Egrid des immeubles originaux.

Subsiste la question de l'établissement du « cadastre transitoire » (CT) des nouvelles cadastrations. L'adjudicataire d'une cadastration doit déposer au registre foncier un cadastre transitoire pour la reconnaissance. Celui-ci comprend, pour un immeuble nouvel état, les fiches « ancien état » (description des immeubles correspondants sis sur les vieux plans MCA) et la fiche « nouvel état ». Les fiches « ancien état » comprennent les droits (servitudes, mentions et annotations) et les fiches « nouvel état » des propositions pour le report et l'adaptation des droits. Sachant qu'une fois établi, le CT doit être mis à jour en parallèle avec le registre foncier (jusqu'à sa mise en vigueur par le RF), est-il possible et judicieux d'utiliser l'outil DSK2 pour établir et mettre à jour le CT ? La question sera posée à la commission technique et étudiée durant le premier semestre 2012.

4. Fusion de communes

La seule mesure immédiate à prendre lors d'une fusion de commune est de mettre à jour les « Domaines de numérotation » concernés en leur affectant leur nouvelle commune. La renumérotation des immeubles n'est pas nécessaire mais peut être décidée et financée par la commune.

Dans ce cas, il existe une fonction d'administration (accessible au SCG), « Transfert domaine de numérotation », qui permet d'attribuer les immeubles à un nouvel IdentDN et de les renuméroter par incrémentation en conservant leur Egris/Egrid. Cette renumérotation fait l'objet d'un acte. Cette renumérotation ne les traitant pas, une révision des noms locaux et des localisations s'avère préalablement nécessaire. Elle est à mettre en œuvre dans DSK2 en collaboration avec le SCG. Suivant l'ampleur des modifications, il peut s'avérer utile de réimporter le descriptif des immeubles renumérotés via la BDMO dans le cadre d'un nouvel acte établi par le SCG.

5. Gestion du verbal dans DSK2, archivage électronique des données

La version 1.1.2 de DSK 2 a quelque peu modifié les menus. Le verbal peut être généré via le menu « Pièces-jointes et verbaux ». Le bouton se trouve en bas à gauche. Via ce même menu, on peut insérer des pièces jointes. L'application est encore appelée à évoluer pour permettre, si nécessaire, d'archiver dans la GED des pièces-jointes non-directement associées à l'acte, mais concernant l'acte, avec la possibilité de saisir des clés de recherche (Exemple No de station). Le menu « Ordonnancement » permet de trier les éléments du verbal / Protocole de mise à jour MO, soit les pièces jointes « juridiques » et les immeubles (page gauche + page droite). Lorsqu'un acte est inscrit définitivement, toutes les versions du verbal et des pièces jointes sont archivées dans la GED et ne peuvent plus être modifiées ou effacées. La gestion des verbaux et des pièces jointes dans DSK2 devrait encore être optimisée, en relation avec la mise en place du système global d'archivage des documents de la MO.

Dans la version 1.1.3 de DSK2 qui est ou va entrer en production, l'écran de gestion des pièces jointes comprendra trois volets :

- Un volet pour les pièces jointes « juridique » (celles qui font partie intégrante du verbal et apparaîtront comme élément à trier dans l'édition du verbal).
- Un volet pour les différentes versions imprimées du verbal
- Un volet pour les pièces justificatives techniques

Il faut noter que, jusqu'à la mise en place du processus d'archivage des pièces justificatives lié au remplacement de l'application Canofile du SCG par FileNet, il n'y a pas lieu de saisir des pièces justificatives techniques dans le troisième volet. Le SCG informera les bureaux sur la façon de procéder et sur la date d'introduction de ce nouveau type d'archivage.

Maurice Robadey
Responsable du projet DSK2



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'informatique et des télécommunications SITel
Amt für Informatik und Telekommunikation ITA

DSK2

Release 1.1.3

Informations sur les principaux changements, **janvier 2012 – V1.1.3**

Avenant au manuel utilisateur pour la mise en production de la version 1.1.3

Direction des finances **DFIN**
Finanzdirektion **FIND**

Les pièces justificatives/jointes

1/5

No acte 217511000145
No mandat
Commune Belfaux
Secteur 11
Statut Validé SCG

Recherche 217511000145

1 Pièces-jointes et verbaux

2 Gestion des pièces-jointes du verbal

Type de document	Sous-type	Description	Date de création
------------------	-----------	-------------	------------------

3 Générations du verbal

Version	Statut acte	Description	Date de création
---------	-------------	-------------	------------------

4 Autres documents

Type de document	Sous-type	Description	Date de création
------------------	-----------	-------------	------------------

- 1 Sélectionner l'onglet « Actes », Rubrique « Pièces justificatives et verbaux »
- 2 La grille « Gestion des pièces-jointes du verbal » permet d'ajouter/supprimer/remplacer une pièce jointe qui **fera partie du Verbal**
- 3 La grille « Génération du Verbal » affiche les **verbaux qui ont été générés** (composé des immeubles et pièces jointes) et **sauvegardés dans la GED** (Gestion électronique de documents)
- 4 La grille « Autres documents » permet de télécharger tous les documents que vous souhaitez **conserver dans la GED mais ne faisant pas partie du verbal** (par exemple *.ITF)

Imprimer le descriptif d'un immeuble

1/2

The screenshot shows the DSK2 application interface. At the top left, there is a logo for 'ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG'. The user is logged in as 'ta-dsk2_q_admin | FR | DE | Déconnexion'. The version is 'DSK2 1.1.3'. The navigation menu includes 'Accueil', 'Actes', 'Immeubles', 'Statistiques', and 'Administration'. The search bar contains '2125/11/3791'. The search results show a table with columns: No d'immeuble, Etat, Date, Priorité, No d'acte, and Statut acte. The table has 6 rows of data. Below the table is a 'Descriptif de l'immeuble' form with fields for District, Commune, No de commune, Secteur, No d'immeuble, EGRID, Type, Statut, Mode d'acquisition, and Surface (m²). There are also text areas for 'Remarque technique', 'Remarque descriptif', and 'Remarque RF-DESCA'. The 'Remarque RF-DESCA' field contains the text 'COPROP. DU FT 3785 POUR 1/13'. At the bottom of the form, there are buttons for 'Fermer' and 'Impression du descriptif'.

1

No d'immeuble	Etat	Date	Priorité	No d'acte	Statut acte
3791	Projeté	11.05.2010 00:00	1	212511005614	Rédaction
3791	En vigueur	30.11.2001 14:01	0	212511002620	Inscription définitive
3791	Historisé	30.11.2001 14:00	0	212511002218	Inscription définitive
3791	Historisé	08.03.2000 10:03	0	212511002012	Inscription définitive
3791	Historisé	30.09.1998 09:59	0	212511001888	Inscription définitive
3791	Historisé	30.04.1998 13:59	0	212511001816	Inscription définitive

2

1. Afficher la recherche de l'immeuble
2. Sélectionner « Impression descriptif Immeuble »

le descriptif d'un immeuble à imprimer

2/2



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Mensuration officielle
Descriptif des immeubles

Amtliche Vermessung
Grundstückbescrieb



FR 2125 11 3791

District:	Gruyère	Immeuble type:	Bien-fonds
Commune:	2125 Bulle	N° d'immeuble:	3791
Domaine de numérotation:	2125 11 Bulle	Egris/Egrid:	CH756210869454
Superficie:	780 m ²	Statut de l'immeuble:	En vigueur

Plans:	35, 0 m ²	
Noms locaux:	2125110029 Coquilles, Chemin des	
Bâtiments:	Habitation individuelle [138]	0 m ²
	2125110029 Coquilles, Chemin des 138, 0 localité non définie	
	Estrid:	Egid:
	Couvert [138A]	0 m ²
	2125110029 Coquilles, Chemin des 138A, 0 localité non définie	
	Estrid:	Egid:
Couverture du sol:	Code interlis non trouvé	780 m ²
Remarque foncière:	COPROPR. DU FT 3785 POUR 1/13	

Gestion des surfaces : adaptation !

Gestion des surfaces

- Les numéros des transferts et corrections de surface sont maintenant éditables. Lorsqu'on ajoute un transfert ou une correction, le numéro est généré en ajoutant 1 au numéro le plus grand de la liste.
- Une validation côté serveur a lieu lors de l'enregistrement des changements du verbal, dans le cas où l'on a plus d'une fois le même numéro dans la liste, un message d'erreur informe l'utilisateur et empêche l'enregistrement tant que la correction appropriée n'est pas apportée.

No acte	218411000576
No mandat	66687
Commune	Corpataux-Magnedens
Secteur	11
Statut	Avant projet

Dossier Avant-Projet

Traitement du dossier

Gestion des surfaces

Mutations immeubles

Pièces-jointes et verbaux

Ordonnancement

Suivi du processus

Recherche 210211000671

Transferts de surface

+	-	Numéro	Immeuble source
		1	

Corrections de surface

+	-	Numéro	Immeuble